



COMMUNE DE JOUQUES

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

(En application du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001)
(Articles R4121-1 à R4121-4 et L4121-3 et L4121-3-1 du Code du Travail)

La réglementation impose l'obligation pour l'employeur d'élaborer un document dit « document unique » relatif à l'évaluation des risques professionnels.

Réalisé avec la collaboration de :

- M. Olivier ROUANET, Chef de Groupe QHSE de la Société SOCOTEC
- M. Najib BEN NACEUR, Conseiller en prévention du CDG 13

Soumis à l'avis préalable de la F3SCT placée auprès du CDG 13 le : 13 novembre 2025

Approuvé par délibération n° du Conseil Municipal en date du :

SOMMAIRE

Introduction

Fiche de présentation de la Collectivité

Le contexte réglementaire du document unique

La méthodologie

Suivi des mises à jour du document unique et mise à disposition

Les documents annexes au document unique

Les unités de travail

Inventaire des risques

Cotation des risques

Évaluation des risques

- Matrice d'évaluation
- Grille d'évaluation

Grille d'actions

Fiches descriptives des Unités de Travail

INTRODUCTION

L'évaluation des risques constitue le point de départ d'une démarche de prévention qui vise à accroître la santé et la sécurité des agents de la Collectivité et à améliorer les conditions de travail au sein de la Collectivité. Elle constitue un moyen essentiel de préserver leur santé et leur sécurité sous la forme d'un diagnostic des risques auxquels ils peuvent être exposés. C'est une étape de la démarche de prévention des risques professionnels. En effet la prévention est un processus dynamique et évolutif qui doit prendre en compte l'évolution des données techniques, organisationnelles, et humaines. Les résultats de l'évaluation des risques doivent être transcrits dans un document unique (Art R4121-1 du Code du Travail).

DEFINITION DE L'EVALUATION DES RISQUES

Elle consiste à identifier et classer les risques dans l'établissement en vue de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

OBJECTIFS

L'évaluation des risques doit être formalisée et périodiquement mise à jour. Pour cela, il est utile de disposer d'un support adapté aux risques et aux spécificités de l'établissement. L'évaluation des risques a deux objectifs :

- 1) Répondre aux obligations à la charge de l'employeur (Décret du 5 novembre 2001)
- 2) Engager une démarche d'amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail des collaborateurs.

INTERÊT D'EVALUER LES RISQUES

La persistance d'un risque entraînera tôt ou tard l'accident du travail ou la maladie professionnelle. L'analyse des risques est le fondement même de toute action préventive. Elle est le passage obligé d'une diminution durable des accidents du travail (A.T.) et des maladies professionnelles (M.P.).



En réduisant la base de la pyramide, on accroît l'efficacité de la démarche préventive.

L'accident du travail (ou la maladie professionnelle) est la concrétisation de risques qui existent (souvent depuis longtemps). Il paraît donc judicieux d'identifier ces risques avant l'accident plutôt qu'après.

LA DEMARCHE

Dans cette perspective, la Collectivité s'est associée à la Société SOCOTEC pour mettre en place les éléments qui fondent la démarche d'évaluation des risques professionnels et constituer le Document Unique, tel que défini à l'article 4121-1 du code du travail.

L'évaluation des risques s'appuie sur une démarche qui se veut simple et pragmatique telle que décrite ci-après :

Etape 1 : Lancement de la démarche : définition d'un responsable de projet

Etape 2 : Définition des unités de travail (poste, métier, tâche, ...) : la notion d'unité de travail doit être comprise au sens large, afin de recouvrir les situations très diverses d'organisation du travail. Son champ peut s'étendre d'un poste de travail, à plusieurs types de postes occupés par les agents communaux ou à des situations de travail, présentant les mêmes caractéristiques. De même, d'un point de vue géographique, l'unité de travail ne se limite pas forcément à une activité fixe, mais peut aussi bien couvrir des lieux différents (manutention, chantiers, transports, etc.).

Etape 3 : Identification et évaluation des risques par métier et fonctions ; cette étape étant réalisée avec la participation de la Société SOCOTEC en charge d'effectuer les audits de tâches des métiers et fonctions définis ; audits d'environ 1 heures par poste. Le risque, relatif aux phénomènes dangereux considérés, est fonction de la gravité du dommage possible pouvant résulter du phénomène dangereux considéré et de la probabilité d'occurrence de ce dommage. C'est pourquoi, l'évaluation des risques a été réalisée suivant 3 critères :

- Gravité
- Fréquence
- Maîtrise du risque

L'association de ces 3 critères permet de donner une valeur aux risques : la criticité, et par conséquent de les hiérarchiser et de définir les actions correspondantes prioritairement.

Etape 4 : Proposition et mise en place d'un plan d'actions fonction de la hiérarchisation des risques.

Etape 5 : Validation de l'étude (analyse des risques et plan d'actions) par le groupe de travail.

Etape 6 : Mise en application de la démarche d'amélioration continue et permanente de la sécurité.

FICHE DE PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

Nom de la Collectivité	Mairie de Jouques
Adresse	Boulevard de la République – 13490 Jouques
N° SIRET	21130048800015
Code NAF	84.11 Z
Activité	Administration publique générale
Effectifs	49 agents communaux
Maire	Eric GARCIN
Personnes associées à l'évaluation	Thierry BAÏMA : Responsable RH – Représentant du personnel et membre du CST/F3SCT placé auprès du CDG 13 Najib BEN NACEUR : Conseiller en prévention du CDG 13
Contact	04.42.63.79.56 / 06.59.54.69.05 ressources-humaines@jouques.fr
Jours d'ouverture	Lundi au vendredi
Horaires d'ouverture au public	08h30 – 12h00 du lundi au vendredi 13h00 – 16h30 les mercredis et vendredis

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-013-211300488-20251127-90_DEL_2025

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU DOCUMENT UNIQUE

TEXTES DE REFERENCE

Avec la parution du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, la prévention des risques professionnels devient une priorité. Ce décret et sa circulaire d'application n° 6 DRT du 18 avril 2002 viennent rappeler et renforcer les obligations de l'employeur vis-à-vis des risques professionnels.

A l'origine, la directive n° 89/391/CEE avait, en effet, placé l'évaluation des risques professionnels au premier rang des principes généraux de prévention. La loi n° 91-1414 du 31 Décembre 1991, transposition de la directive en droit français, avait fixé trois exigences pour l'employeur :

- ☐ Assurer la santé et la sécurité des employeurs ;
- ☐ Mettre en œuvre les principes généraux de prévention des risques professionnels ;
- ☐ Procéder à l'évaluation des risques ;

L'évaluation des risques est une obligation de l'employeur qui a été codifiée dans l'article L.4121-3 du Code du Travail. Pour les risques qui ne peuvent être évités, l'employeur a en effet l'obligation d'identifier les dangers par unité de travail, puis d'évaluer les dommages à la santé et la sécurité des agents communaux de ces dangers afin de proposer des mesures de prévention adéquates. Les articles R.4121-1 et R.4121-2 du Code du Travail précisent que l'évaluation des risques doit être transcrite dans un document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour régulièrement.

Le document unique est un élément clé de la prévention des risques professionnels. C'est une démarche qui est menée sous la responsabilité de l'employeur mais dont la réalisation implique nécessairement d'une part les salariés et leurs représentants et d'autre part les acteurs opérationnels de la santé et de la sécurité au travail.

OBLIGATIONS DE REALISATION

Au titre de l'article L.4121-1 du Code du Travail, l'employeur (autorité territoriale) doit prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (agents communaux) », notamment par le biais d'actions de prévention des risques professionnels, d'actions d'information et de formation, et la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Les mesures de prévention doivent pouvoir évoluer pour s'adapter à tout changement de circonstance et leur objectif est l'amélioration des situations existantes.

Les mesures de protection de la sécurité et de la santé des agents communaux doivent être mises en œuvre selon les principes de prévention de l'article L.4121-2 du Code du Travail. A ce titre, l'autorité territoriale doit :

- ☐ Eviter les risques ;
- ☐ Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- ☐ Combattre les risques à la source ;
- ☐ Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- ☐ Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- ☐ Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- ☐ Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants,

notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1 ;

- ☐ Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- ☐ Donner les instructions appropriées aux agents communaux.

L'évaluation a priori des risques constitue donc une obligation de l'autorité territoriale en tant qu'employeur. En effet, si la suppression du risque n'est pas possible, elle doit évaluer les risques auxquels sont exposés les agents communaux afin de prendre les mesures de prévention les plus efficaces possibles.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de la commune de Jouques et est réalisée « compte tenu de la nature des activités de ses services communaux », y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail ». L'évaluation des risques doit donc être mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation du travail, tant au niveau des facteurs humains, que techniques ou organisationnels.

Il est rappelé en outre que plusieurs prescriptions spécifiques du code du travail déterminent les matières et conditions dans lesquelles une évaluation des risques doit être effectuée. Cette réglementation propre à certaines activités ou risques - notamment physiques, chimiques et biologiques - peut conduire à la réalisation de diagnostics fondés sur le respect d'indicateurs permettant d'estimer les conditions d'exposition.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents, sur la base des alinéas 3 à 9 de l'article L.4121-2 du code du Travail. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

Il est rappelé que la politique de prévention des risques professionnels doit obligatoirement intégrer des mesures d'évaluation et de prévention de risques spécifiques, tel le risque routier, conformément aux décisions du Comité interministériel de sécurité routière du 18 février 2010, le risque pandémique, conformément au plan de prévention et de lutte « pandémie grippale » ou encore les risques psychosociaux.

La transcription des résultats de l'évaluation des risques dans un document unique d'évaluation des risques professionnels, inscrite à l'article R.4121-1 du Code du Travail, poursuit trois objectifs :

- ☐ De cohérence, en regroupant, sur un seul support, les données issues de l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents ;
- ☐ De commodité, afin de réunir sur un même document les résultats des différentes analyses des risques réalisées sous la responsabilité de l'employeur, facilitant ainsi le suivi de la démarche de prévention des risques ;
- ☐ De traçabilité, la notion de « transcription » signifiant qu'un report systématique des résultats de l'évaluation des risques doit être effectué, afin que l'ensemble des éléments analysés figure sur un support. Celui-ci pourra être écrit ou numérique, laissant à l'employeur le soin de choisir le moyen le plus pratique de matérialiser les résultats de l'évaluation des risques. Dans tous les cas, l'existence de ce support traduit un souci de transparence et de fiabilité, de nature à garantir l'authenticité de l'évaluation. Pour tout support comportant des informations nominatives, l'employeur devra, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique,

aux fichiers et aux libertés, procéder à une déclaration auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. »

COMMENT ELABORER LE DOCUMENT UNIQUE

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs – (...) Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de la collectivité, y compris ceux liés aux ambiances thermiques.

REALISATION DU DOCUMENT

En matière de santé et de sécurité au travail, l'autorité territoriale est responsable. C'est à lui qu'incombe l'obligation de transcrire les résultats de l'évaluation des risques.

FORME DU DOCUMENT

La réglementation ne précise ni la forme, ni le contenu du document unique. Le choix de la forme est donc libre. La circulaire ministérielle du 18/04/2002 précise toutefois que ce document doit satisfaire à des exigences de cohérence, de commodité et de traçabilité. C'est un document synthétique qui réunit les résultats des analyses des risques sur un même support, ce support peut être écrit ou numérique.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-013-211300488-20251127-90_DEL_2025

LA METHODOLOGIE

L'évaluation des risques telle que définie dans le code du travail implique une démarche progressive de la commune de Jouques sous la responsabilité de l'autorité territoriale.

Cette démarche est menée en respectant les étapes suivantes :

PHASE PRELIMINAIRE

Décomposition de la Collectivité en unité de travail afin de recouvrir des situations très diverses d'organisation de travail. Dans le présent document, cette décomposition des services communaux en unités de travail a été réalisée selon les fonctions du personnel.

PHASE 1

Inventaire et cotation des risques : Pour chacune des unités de travail ainsi définie, nous procédons à un inventaire des risques selon le processus suivant :

- a) **Identification des dangers** : Identifier pour chaque tâche, les situations dangereuses et les risques qui leurs sont associés.
- b) **Analyse des risques** : Coter le niveau de risque en le décrivant via 3 paramètres : la probabilité d'exposition, la gravité des dommages potentiels et les moyens de maîtrise en termes de prévention et de protection mis en place.

PHASE 2

Evaluation des risques : On procède à une estimation du niveau de risque grâce à une matrice des risques reprenant les paramètres de cotation. Sur la base d'une matrice qui associe à chaque niveau de risque un niveau d'acceptabilité des situations dangereuses, nous procédons à la hiérarchisation des risques.

PHASE 3

Prévention et planification des actions : Dans un premier temps, pour chaque risque identifié, des mesures de prévention ou de protection lui seront associées. La démarche d'évaluation des risques n'est aboutie que si elle débouche sur un véritable plan d'action permettant de planifier la mise en œuvre des mesures de prévention et de protection pour prévenir les risques professionnels. Cette planification est réalisée selon les niveaux d'acceptabilité des risques : un risque fort sera à traiter en priorité par rapport à un risque faible.

PRINCIPES CLES

- Analyser le travail réel

Le personnel effectue les tâches prescrites avec des adaptations qui peuvent à plus ou moins long terme l'exposer à des risques. C'est donc le travail réel qu'il convient d'analyser.

De plus, divers éléments peuvent perturber l'activité habituelle. Ces dysfonctionnements, quand ils ne sont pas maîtrisés, peuvent être à l'origine de nombreux accidents du travail et/ou de maladie professionnelle. Les situations inhabituelles doivent donc également être prises en compte dans l'analyse des risques.

Cette démarche d'analyse de tâches se veut être au plus près du terrain et des agents afin de prendre en compte dans l'analyse toutes les situations et phases de travail habituelles et inhabituelles.

- Associer les collaborateurs

Il s'agit de procéder à l'examen des situations de travail de façon collective. Cet examen sera d'autant plus pertinent que toutes les personnes concernées y seront associées. Ainsi, il est primordial que l'analyse des risques prenne en compte le retour d'expérience de l'ensemble du personnel. La mise en œuvre de solutions devrait également en être facilitée.

Les critères de choix des agents, qui ont participé aux audits de tâche, ont été les suivants :

- Volontariat de préférence
 - Adhésion à cette démarche collective de prévention des risques
 - Ancienneté relative sur son poste de travail
 - Bonne connaissance des tâches liées à sa fonction mais aussi des interactions avec les autres fonctions du service
- Capacité à dialoguer, à échanger

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-013-211300488-20251127-90_DEL_2025

SUIVI DES MISES A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE ET MISE A DISPOSITION

La mise à jour du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail ou de la liste des actions de prévention et de protection (Art R4121-2 dernier alinéa) est effectuée à chaque mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce document et l'analyse des risques associée devront être mis à jour régulièrement, et plus particulièrement à la suite de :

- Changement d'organisation significative pouvant avoir une influence sur la sécurité et les conditions de travail des personnes ;
- Incident et accident de travail en tenant compte des conclusions d'analyse
- Evolution de la réglementation (prise en compte des nouvelles exigences)
- La réalisation des actions déclenchées au cours de l'analyse
- Changement ou acquisition de nouveaux matériels et équipements

Dans tous les cas, le document unique doit au minimum être mis à jour annuellement.

ANTERIORITE DU DOCUMENT UNIQUE

Versions	Date	Intervenant	Éléments modifiés
1	Mars 2007	Socotec industries	
2	Janvier 2024	Socotec industries	Refonte des cotations Nouvelle analyse de risque
3	Février 2025	Socotec industries	Ajout de l'UT Bibliothèque

CONSERVATION ET MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT UNIQUE

Selon l'Article R.4121-4 du Code du Travail, le document unique d'évaluation des risques professionnels et ses versions antérieures sont tenus, pendant une durée de 40 ans à compter de leur élaboration, à la disposition :

- Des agents et des anciens agents de la collectivité pour les versions en vigueur durant leur période d'activité dans la collectivité. La communication des versions du document unique antérieures à celle en vigueur à la date de la demande peut être limitée aux seuls éléments afférents à l'activité du demandeur. Les agents et anciens agents peuvent communiquer les éléments mis à leur disposition aux professionnels de santé en charge de leur suivi médical ;
- Des membres de la délégation du personnel du Comité Social Territorial (CST) du CDG13 et/ou de sa formation spécialisée (F3SCT) ;
- Du service de médecine du travail ;
- De l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) et des agents du système d'inspection du travail ;
- Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;
- Des agents des organismes professionnels de santé, de sécurité et des conditions de travail mentionnés à l'article L. 4643-1 ;
- Des inspecteurs de la radioprotection mentionnés à l'article L. 1333-29 du code de la santé publique et des agents mentionnés à l'article L. 1333-30 du même code, en ce qui concerne les résultats des évaluations liées à l'exposition des agents communaux aux rayonnements ionisants, pour les installations et activités dont ils ont respectivement la charge.

Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'obligation de dépôt du document unique d'évaluation des risques professionnels sur un portail numérique selon les modalités prévues au B du V de l'article L. 4121-3-1 du code du travail, l'autorité territoriale conserve les versions successives du document unique au sein de la collectivité sous la forme d'un document papier ou dématérialisé.

Un avis indiquant les modalités d'accès au document unique par les agents est affiché à une place convenable et aisément accessible dans les lieux de travail. Dans les collectivités dotées d'un règlement intérieur, cet avis est affiché au même emplacement que celui réservé au règlement.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-013-211300488-20251127-90_DEL_2025

LES DOCUMENTS ANNEXES AU DOCUMENT UNIQUE

TABLEAU DES DOCUMENTS ANNEXES AU DOCUMENT UNIQUE			
ANALYSES DE RISQUES COMPLEMENTAIRES			
Nature	Date	Acteur	Localisation
Evaluation Risque Chimique			
Diagnostic Pénibilité			
Analyse luminosité des postes de travail			
ATEX - DRPE			
Evaluation Risques Psychosociaux			
Analyse Risque COVID 19			
Evaluation Risque Biologique			
Evaluation Risque Radon			
AUTRES DOCUMENTS SECURITE			
Nature	Oui/Non	Acteur	Localisation
Registre sécurité	Oui	Mairie	Chaque bâtiments
Derniers rapports vérifications périodiques installations électriques	Oui		
Derniers rapports de vérifications périodiques installations gaz	Oui		
Derniers rapports de vérifications périodiques des extincteurs	Oui		
Derniers rapports de vérifications périodiques fluide/thermique (Clim)	Oui		
Derniers rapports de vérifications périodiques fluide/thermique (Clim)	Oui		
Rapports de mesures acoustiques	Non		
Rapports de mesures d'air au poste de travail (VLEP)	Non		
Fiches de risques professionnels (Médecine du Travail)	Oui		
Fiches de données de Sécurité	Oui		
Liste postes avec risques particuliers	Non		
Registre des accidents du travail	Oui		
Plans de prévention	Non		
Protocoles de sécurité (Chargement Déchargement)	Oui		
Programme annuel de prévention des risques (PAPRIPACT)	Oui		

LES UNITES DE TRAVAIL

Il a été défini 9 unités de travail représentant l'ensemble des activités de la Mairie de Jouques :

- UT 1 : Administration
- UT 2 : Police municipale
- UT 3 : Bibliothèque
- UT 4 : Cuisines
- UT 5 : ATSEM
- UT 6 : Entretien
- UT 7 : Office de tourisme
- UT 8 : Services Techniques
- UT 9 : Coordination école

NOTION D'UNITE DE TRAVAIL

L'unité de travail est une notion qui n'est pas juridiquement définie. Cependant, cette notion peut être comprise au sens large, afin de recouvrir les situations les plus diverses d'organisation du travail. Son champ peut s'étendre d'un poste de travail à plusieurs postes occupés par des agents ou à des situations de travail présentant les mêmes caractéristiques. De même, d'un point de vue géographique, l'unité de travail ne se limite pas forcément à une activité fixe, mais peut aussi couvrir des lieux différents (manutentions ; chantiers...). L'employeur peut donc décider du découpage en unités selon les caractéristiques propres de son établissement ou de son activité. Il pourra s'agir d'ateliers, d'équipes de travail, de services, de fonctions...

CONTENU DU DOCUMENT

Il doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail. Il devra donc, a minima, faire apparaître :

- o Une identification des dangers
- o Une analyse des risques résultant de l'étude des conditions d'exposition des agents à ces dangers.

Il n'y a pas d'obligation de mentionner des mesures de sécurité et actions qui devront être mises en œuvre pour donner suite à l'évaluation des risques. Toutefois, à la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des agents communaux. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement. Les résultats de cette évaluation débouchent sur un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (listes détaillées des mesures à prendre avec identification des ressources et calendrier de mise en œuvre).

INVENTAIRE DES RISQUES

	Famille risques	Dangers	Risque générique associé	Conséquence risque / Dommage possible
AMBIANCE PHYSIQUE ET CONFIGURATION DES LIEUX DE TRAVAIL	Ambiance physique lieux travail	Aération & hygiène des locaux	1 Risque lié à la ventilation/ hygiène des locaux	Gêne, infection, irritation des voies respiratoires
		Ambiance thermique (température)	2 Risque lié à la température ambiante	Inconfort, malaise, fatigue, brûlure, hypothermie, engelure
		Bruit	3 Risque lié au bruit	Fatigue auditive, gêne, atteinte à l'acuité auditive, lésions
		Eclairage	4 Risque lié à l'éclairage	Fatigue visuelle, diminution acuité visuelle
	Aménagement lieu travail	Aménagement des locaux (confort, place)	5 Risque lié à l'aménagement des locaux	Inconfort, odeurs, hygiène
		Open space, bureaux partagés	6 Risque lié au regroupement des postes de travail	Bruit, Fatigue
	Chutes	Encombrement	7 Risque de chute de plain-pied (locaux)	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures
		Dénivellation (trottoirs, marches isolées, escaliers, sol accidenté)	8 Risque de chute de plain-pied (circulation)	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures
		Sol glissant (déversement accidentel, sol glissant dans les locaux, ...)	9 Risque de chute de plain-pied (sol)	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures
		Stockage d'objets en hauteur	10 Risque de chute d'objets	Dommages corporels de différentes natures
		Travail en hauteur	11 Risque de chute de hauteur	Chute de hauteur
		Fosse, tranchée, puits, cuves	12 Risque de chute / ensevelissement	Chute en contrebas, ensevelissement
	Autres risques lieu travail	Proximité de bassin d'eau	13 Risque de noyade	Noyade
		Installations électriques	14 Risque électrique	Electrisation - Electrocution
		Espaces confinés	15 Risque lié aux espaces confinés	Anoxie, détresse respiratoire, asphyxie
		Travail à proximité d'une zone soumise à PPRT, SEVESO ...	16 Risque industriel	Accident, décès, blessures ...

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-013-211300488-20251127-90_DEL_2025

EQUIPEMENTS DE TRAVAIL ET ENGINS	Risques équipemen ts travail	Éléments coupants, piquants	16 Risque lié aux outils manuels	Coupure, sectionnement, piquûre
		Éléments en mouvement	17 Risque lié aux machines mécaniques	Entraînement, coincement, chocs, heurts, brûlure mécanique
		Manutention mécanique	18 Risque lié à la manutention mécanique	Ecrasement, chute d'objet, chocs
		Température équipements	19 Risque brûlure (Chaud froid)	Brûlure
		Pression	20 Risque liés aux fluides et équipements sous pression	Explosion, perforation, fouettement
		Projections	21 Risque lié aux projections	Brûlures, coupures
		Matériel et environnement de travail	22 Risque lié au poste de travail	Blessure, choc, heurt à la tête
		Electricité	22 Risque électrique	Brûlures, Electrisation, électrocution,
		Vibrations	23 Risque lié aux vibrations	Troubles musculo squelettiques
	Risque engins	Circulation d'engins/véhicules	24 Risque lié à la circulation interne	Accidents, collisions, renversement, écrasement
		Circulation d'engins/véhicules	25 Risque lié à la circulation interne	Accidents, collisions, renversement, écrasement
PRODUITS, MATERIAUX, AGENTS PHYSIQUES	Risque biologique	Agents biologiques	26 Risque biologique	Infection, contamination biologique (Légionelle, COVID19,...)
		Plantes, pollens, agents allergiques	27 Risque allergique	Allergies
	Risque chimique	Produits chimiques	28 Risque chimique	Irritation oculaire/cutanée/respiratoire, intoxication, brûlure
		Gaz	29 Risque lié aux gaz	Anoxie, asphyxie, intoxication, explosion
		Emissions de poussières, particules (bois, métal...)	30 Risque lié aux poussières et particules	Irritation cutanée/oculaire/des voies respiratoires
		Nanomatériaux	31 Risque lié aux nanomatériaux	Irritation oculaire/cutanée/respiratoire, intoxication, brûlure
	Risque Rayonnem ents	Rayonnement ionisant	32 Risque lié aux rayonnemen ts ionisants	Irritation, Irradiation

		Rayonnement non ionisant (UV, IR)	33 Risque lié aux rayonnements non ionisants	Irritation cutanée/oculaire, effet visuels et nerveux, fibrillation
		Champs magnétiques	34 Risque lié aux champs magnétiques	Effet visuels et nerveux, fibrillation, hyperthermie, fatigue
	Risque amiante	Amiante	35 Risque amiante	Affection pulmonaire, cancer
	Risque incendie	Substances inflammables, comburantes, carburantes, explosives	36 Risque incendie	Asphyxie, intoxication, brûlures, effondrement de structure
	Risque explosion	Substances explosibles	37 Risque explosion	Surpression (rupture de tympan, lésions poumons/oreilles), Atteintes physiques (blessures, fractures, décès) - Risque ATEX
ORGANISATION DU TRAVAIL	Risques agression liés aux tiers	Contact avec personnes agressives	38 Risque d'agression	Atteinte à l'intégrité physique, choc émotionnel, stress
		Coactivité avec entreprises extérieures	39 Risque lié à la coactivité	Cumul et/ou interférence des risques liés aux activités, aux installations et aux matériels propres
		Contact avec animaux, insectes...	40 Risque lié aux animaux	Morsures, piquûres
	Conditions travail physiques	Manutention manuelle	41 Risque lié à la manutention manuelle	Douleurs dorso-lombaires, blessures, affections chroniques
		Gestes répétitifs	42 Risque lié aux gestes répétitifs	Troubles musculo squelettiques, lésions chroniques
		Postures	43 Risque lié aux postures contraignantes	Troubles musculo squelettiques, inconfort, fatigue, réduction durable des performances et des capacités fonctionnelles
		Travail sur écran	44 Risque lié au travail sur écran	Troubles musculo squelettiques, fatigue visuelle, stress
		Ergonomie poste travail	45 Risque lié à l'ergonomie du poste de travail	Douleurs, gêne, TMS
	Conditions travail organisationnelles	Travail isolé	46 Risque lié au travail isolé	Secours tardifs
		Horaires particuliers (soirées, week-ends)	47 Risque lié aux horaires de travail	Fatigue, isolement
		Télé travail	48 Risque lié au télétravail	Isolement, troubles psychosociaux, TMS, stress
	Risques psychosociaux (Macro)	Charge et rythme de travail	49 Risque lié à la charge de travail	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)
		Ambiance de travail, relationnel	50 Risque lié à l'ambiance de travail	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)
		Satisfaction et reconnaissance	51 Risque lié au management	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)

	Déplacements extérieurs	Déplacement interne au site	52 Risque lié aux déplacements internes	Dommmages corporels (blessures, fractures, douleurs, plaies, entorses, lumbago, décès)
		Déplacement routier externe	53 Risque routier	Atteintes physiques (blessures, fractures, décès) et psychologiques
		Transport multimodal	54 Risque lié au transport multimodal	Atteintes physiques (blessures, fractures, décès) et psychologiques

COTATION DES RISQUES

Suite à l'identification des dangers, une notation est effectuée pour chaque situation dangereuse identifiée. On applique alors un système de cotation des risques selon 3 paramètres : la fréquence d'exposition au risque F, la gravité des dommages potentiels G et l'effectif exposé E et le niveau des moyens de maîtrise des risques M mis en place dans la Collectivité.

Le risque R est ainsi coté selon la formule : $R = F \times G \times M$

La fréquence d'exposition au risque, définie selon 4 niveaux :

Fréquence		
Pondération	Descriptif	Exemple
1	RARE (Annuel)	1 à plusieurs fois par an
2	PONCTUELLE (Mensuel)	1 à plusieurs fois par mois
3	FREQUENTE (Hebdomadaire)	1 à plusieurs fois par semaine
4	CONTINUE (Quotidien)	1 à plusieurs fois par jour

La gravité des dommages potentiels, définie selon les 4 niveaux suivants :

Gravité		
Pondération	Descriptif	Exemple
1	Bénin : Lésions sans arrêt de travail	Chocs, heurts, coupures légères, gêne, fatigue ..
2	Moyen : Lésions entraînant un arrêt de travail sans séquelles	Foulure, entorse légère, fracture, atteinte lombaire, coupure profonde...
3	Grave : Lésions entraînant un arrêt de travail avec séquelles	Fracture, électrocution, électrisation, sectionnement, surdité, ...
4	Très grave : Lésions pouvant entraîner un décès	Chute de hauteur, électrocution, ensevelissement...

Enfin, une pondération est appliquée pour prendre en compte le niveau de maîtrise du risque. Les moyens de prévention existants dans la collectivité sont listés : pour chaque risque identifié, on mentionnera les moyens de prévention et de protection présents. Il est nécessaire de penser à tous les types de moyens de prévention :

- **Humain** : formation, sensibilisation, respect des consignes, qualification du personnel ...
- **Organisationnel** : organisation du travail, signalisation et balisage, procédures de travail, habilitation, limitation des accès, maintenance préventive...
- **Technique** : capot de protection, sécurité machine, équipement de protection individuel, équipement de protection collective

Pondération	Maitrise du risque	Mesures préventions associées	Principes généraux de prévention
1	Les moyens de prévention/protection mis en place sont toujours appliqués et permettent de soustraire totalement les opérateurs au risque	Organisationnel + Technique + Humain	PGP 1 à 2
2	Les moyens de prévention/protection mis en place permettraient de réduire le risque et sont appliqués en permanence. Cependant, ces moyens peuvent être améliorés.	Organisationnel + Technique <u>ou</u> Organisationnel + Humain <u>ou</u> Technique + Humain	PGP 3 à 6
3	Les moyens de prévention/protection mis en place permettraient de réduire le risque mais ils ne sont employés que partiellement (EPI, Procédures ...)	Organisationnel <u>ou</u> Technique <u>ou</u> Humain	PGP 7 et 8
4	Absence de moyens de prévention/protection ou moyens existants inefficaces ou inappropriés	Inexistant	Aucun PGP

Le niveau de maîtrise du risque est alors évalué selon le calcul suivant :

M = Type de moyens de prévention / protection X Efficacité

EVALUATION DES RISQUES

MATRICE D'EVALUATION

Criticité du risque

Criticité = Gravité x Fréquence x Maîtrise

La valeur ainsi obtenue nous permettra de classer le risque en 4 niveaux de priorités.

On procède à une estimation du niveau de risque grâce à la matrice des risques reprenant les paramètres de cotation.

Matrice des risques :

Niveau de Risque	
FAIBLE	1 à 2
MOYEN	3 à 4
ELEVE	6 à 9
TRES ELEVE	Supérieur ou égale à 12

	1	2	3	4
1	1	2	3	4
2	2	4	6	8
3	3	6	9	16
4	4	8	12	16

Ensuite, sur la base d'une matrice qui associe à chaque niveau de risque un niveau d'acceptabilité des situations dangereuses, nous procédons à la hiérarchisation des risques.

Niveau de Risque	Niveau de priorité	Signification et Actions à mettre en œuvre
Faible	Priorité 4	La situation de risque constatée est acceptable en l'état. Un simple contrôle de son évolution dans le temps pourra s'avérer nécessaire.
Moyen	Priorité 3	S'il est induit par l'activité de la société, il faudra chercher à réduire le risque en prenant des mesures organisationnelles ou techniques, en tenant compte des contraintes économiques.
Élevé	Priorité 2	S'il est induit par l'activité de la société, le risque doit être réduit par une action de cette dernière. Il faudra peut-être affecter des ressources conséquentes à la réduction de ce risque. Dans l'attente de leur mise en œuvre définitive, il y a lieu de mettre en place des mesures de protection provisoires.
Très Élevé	Priorité 1	Le travail ne doit ni commencer ni se poursuivre tant que le risque n'aura pas été réduit. Si le risque affecte des travaux en cours, une action urgente sera entreprise. S'il s'avère impossible de réduire le risque même au moyen de dispositions provisoires, le travail doit rester obligatoirement interdit

0,25	0,5	0,75	1
0,3	0,5	0,8	1,0
0,5	1,0	1,5	2,0
0,8	1,5	2,3	3,0
1,0	2,0	3,0	4,0
1,5	3,0	4,5	6,0
2,0	4,0	6,0	8,0
2,3	4,5	6,8	9,0
3,0	6,0	9,0	12,0
4,0	8,0	12,0	16,0

GRILLE D'EVALUATION DES RISQUES

La présente grille d'évaluation a été élaborée en janvier 2024, dans le cadre de la mise à jour du DUERP. Elle reflète donc l'état des risques à un instant T, en tient compte des conditions de travail et des unités existantes à ce moment-là. L'unité de travail 3 (Bibliothèque) n'a été rajoutée qu'en février 2025, après des travaux de rénovation importants. Même si le document présenté est basé sur une photographie antérieure, des actions concrètes en termes d'organisations, d'équipements ou de procédures ont déjà été engagées, et seront bien évidemment prises en compte dans la prochaine mise à jour.

Unité Travail	Tâche / Situation Dangereuse	Danger	Risques	Dommages possibles	Fréquence exposition Paramètre	Moyens de maitrises humains	Moyens de maitrise organisationnel	Moyens de maitrise technique	Niveau priorité	Propositions actions
UT 1 : Administration	Ambiance hygiénique générale	Aération & hygiène des locaux	1 Risque lié à la ventilation/hygiène des locaux	Gêne, infection, irritation des voies respiratoires	Quotidien		Société sous-traitances pour l'entretien des sols	Ventilation, aération, fenêtres	Priorité 4	
UT 1 : Administration	Variation de températures hiver/été	Ambiance thermique (température)	2 Risque lié à la température ambiante	Inconfort, malaise, fatigue, brûlure, hypothermie, engelure	Hebdomadaire	Vêtements chauds		Chauffage, ventilateurs	Priorité 3	Equiper les bureaux de ventilateurs adaptés aux volumes des pièces.
UT 1 : Administration	Proximité des collaborateurs et discussions avec des administrés	Bruit	3 Risque lié au bruit	Fatigue auditive, gêne, atteinte à l'acuité auditive, lésions	Quotidien		Les bureaux qui accueillent des administrés ont la possibilité de fermer la porte, excepté l'accueil.		Priorité 2	Dans le cas où le bruit est estimé insupportable par les agents, isoler les postes de travail ou placer des matériaux absorbants phoniques.
UT 1 : Administration	Lampadaires, spots, soleil	Eclairage	4 Risque lié à l'éclairage	Fatigue visuelle, diminution acuité visuelle	Quotidien			Volets, LED	Priorité 4	
UT 1 : Administration	Proximité des collaborateurs	Open space, bureaux partagés	6 Risque lié au regroupement des postes de travail	Bruit, Fatigue	Quotidien		Respect de la confidentialité		Priorité 3	Cloisonner les postes de travail (mesure à valider par les agents).
UT 1 : Administration	Escalier, sol glissant	Encombrement	7 Risque de chute de plain-pied	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures	Quotidien		Consignes de rangement, bon sens	Rambarde sur escalier	Priorité 2	Afficher la consigne de tenir la rambarde dans l'escalier.
UT 1 : Administration	Des objets sont rangés à des hauteurs supérieures à 2 m sans protection	Stockage d'objets en hauteur	10 Risque de chute d'objets	Dommages corporels de différentes natures	Quotidien				Priorité 1	Retirer tous les objets rangés au-dessus des étagères.

UT 1 : Administration	Manipulation d'objets sous-tension	Installations électriques	14 Risque électrique	Electrisation - Electrocution	Mensuel		Les agents sont seulement autorisés à brancher et débrancher une prise.	Les travaux nécessitant des habilitations sont sous-traités.	Priorité 3	
UT 1 : Administration	Interactions humaines	Agents biologiques	26 Risque biologique	Infection, contamination biologique (Légionelle, COVID19,...)	Quotidien	Gestes barrières en cas de maladie	Consignes en cas de pandémie	Barrières entre les agents et les administrés en cas de maladie	Priorité 3	
UT 1 : Administration	Stockage de produits chimiques	Produits chimiques	28 Risque chimique	Irritation oculaire/cutanée/respiratoire, intoxication, brûlure	Quotidien				Priorité 2	Retirer les produits chimiques des zones publiques. Réserver un local à la société de ménage.
UT 1 : Administration	Combustibles solides, produits chimiques	Substances inflammables, combustibles, explosives	36 Risque incendie	Asphyxie, intoxication, brûlures, effondrement de structure	Annuel	Plan de formation : manipulation extincteurs		Extincteurs adaptés au risque à combattre	Priorité 3	Organiser un exercice d'évacuation tous les 6 mois.
UT 1 : Administration	Cuve de GNR	Substances explosibles	37 Risque explosion	Surpression (rupture de tympan, lésions poumons/oreilles), Atteintes physiques (blessures, fractures, décès) - Risque ATEX	Annuel		Accès réservé	Cuve entretenue	Priorité 3	Curer le local de la cuve, installer un système d'évacuation des vapeurs de GNR (cancérogène).
UT 1 : Administration	Contact avec le public	Contact avec personnes agressives	38 Risque d'agression	Atteinte à l'intégrité physique, choc émotionnel, stress	Mensuel		Un agent n'est jamais seul		Priorité 3	Intégrer la gestion des conflits au programme des formations.
UT 1 : Administration	Intervention des sous-traitants	Coactivité avec entreprises extérieures	39 Risque lié à la coactivité	Cumul et/ou interférence des risques liés aux activités, aux installations et aux matériels propres	Mensuel		Chaque intervention est organisée à l'avance		Priorité 2	Demander au CDG une trame de Plan de Prévention et l'appliquer.
UT 1 : Administration	Nuisibles	Contact avec animaux, insectes...	40 Risque lié aux animaux	Morsures, piqûres	Annuel			Société sous-traitante	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.
UT 1 : Administration	Port de charges lourdes	Manutention manuelle	41 Risque lié à la manutention manuelle	Douleurs dorso-lombaires, blessures, affections chroniques	Mensuel		Les poids chargés ne dépassent jamais les limites autorisées dans le code du travail.		Priorité 4	
UT 1 : Administration	Téléphone, souris, clavier	Gestes répétitifs	42 Risque lié aux gestes répétitifs	Troubles musculo squelettiques, lésions chroniques	Quotidien		Alternance des tâches		Priorité 2	Sonder les équipes à la dotation de kit main libre.

UT 1 : Administration	Journées de bureau	Travail sur écran	44 Risque lié au travail sur écran	Troubles musculo squelettiques, fatigue visuelle, stress	Quotidien		Alternance des tâches	Ecrans dernière génération	Priorité 3	
UT 1 : Administration	Equipements de travail (siège, bureau, matériel, ...)	Ergonomie poste travail	45 Risque lié à l'ergonomie du poste de travail	Douleurs, gêne, TMS	Quotidien			Matériel ergonomique	Priorité 3	
UT 1 : Administration	Surcharge de travail, alternance du rythme	Charge et rythme de travail	49 Risque lié à la charge de travail	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Hebdomadaire				Priorité 2	Analyser les RPS.
UT 1 : Administration	Tension managériale	Satisfaction et reconnaissance	51 Risque lié au management	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Annuel	Reconnaissance			Priorité 4	Analyser les RPS.
UT 2 : Police Municipale	Ambiance hygiénique générale	Aération & hygiène des locaux	1 Risque lié à la ventilation/hygiène des locaux	Gêne, infection, irritation des voies respiratoires	Quotidien		Société sous-traitances pour l'entretien des sols	Ventilation, aération, fenêtres	Priorité 3	Augmenter la fréquence de passage
UT 2 : Police Municipale	Températures extrêmes en été et en hiver	Ambiance thermique (température)	2 Risque lié à la température ambiante	Inconfort, malaise, fatigue, brûlure, hypothermie, engelure	Mensuel	Vêtements adaptés à toutes les saisons, casquettes	Eau à disposition		Priorité 4	
UT 2 : Police Municipale	Ambiance sonore lors des manifestations publiques	Bruit	3 Risque lié au bruit	Fatigue auditive, gêne, atteinte à l'acuité auditive, lésions	Annuel				Priorité 3	
UT 2 : Police Municipale	Luminaires dans les bureaux	Eclairage	4 Risque lié à l'éclairage	Fatigue visuelle, diminution acuité visuelle	Quotidien			LED	Priorité 4	
UT 2 : Police Municipale	Manque d'intimité	Aménagement des locaux (confort, place)	5 Risque lié à l'aménagement des locaux	Inconfort, odeurs, hygiène	Quotidien				Priorité 1	Mettre en place un vestiaire privatif fermé pour protéger l'intimité de l'agent. Mesure à faire avant l'arrivée d'un second agent.
UT 2 : Police Municipale	Objets par terre, sol glissant, ...	Encombrement	7 Risque de chute de plain-pied	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures	Quotidien		Bon sens (forte dépendance au caractère de l'agent)		Priorité 3	
UT 2 : Police Municipale	Stockage au-dessus des armoires	Stockage d'objets en hauteur	10 Risque de chute d'objets	Dommages corporels de différentes natures	Quotidien				Priorité 2	Libérer les dessus d'armoires et trouver une autre place pour les rangements.

UT 2 : Police Municipale	Le Réal est dans le secteur	Proximité de bassin d'eau	13 Risque de noyade	Noyade	Annuel				Priorité 2	
UT 2 : Police Municipale	Manipulation d'objets sous-tension	Installations électriques	14 Risque électrique	Electrisation - Electrocutation	Hebdomadaire		Les agents sont seulement autorisés à brancher et débrancher une prise.	Les travaux nécessitant des habilitations sont sous-traités.	Priorité 3	
UT 2 : Police Municipale	Interactions humaines	Agents biologiques	26 Risque biologique	Infection, contamination biologique (Légionelle, COVID19,...)	Quotidien	Gestes barrières en cas de maladie	Consignes en cas de pandémie	Barrières entre les agents et les administrés en cas de maladie	Priorité 3	
UT 2 : Police Municipale	Matière combustible (papier, carton, ...)	Substances inflammables, comburantes, carburantes, explosives	36 Risque incendie	Asphyxie, intoxication, brûlures, effondrement de structure	Annuel	Plan de formation : manipulation extincteurs		Extincteurs vérifiés adaptés au risque à combattre	Priorité 4	Organiser un exercice d'évacuation tous les 6 mois.
UT 2 : Police Municipale	Comportements agressifs des administrés	Contact avec personnes agressives	38 Risque d'agression	Atteinte à l'intégrité physique, choc émotionnel, stress	Hebdomadaire	Formation professionnelle	Liaison avec des collègues		Priorité 2	Recruter un agent supplémentaire pour confronter en binôme les problématiques d'agressions.
UT 2 : Police Municipale	Interventions liées au animaux	Contact avec animaux, insectes...	40 Risque lié aux animaux	Morsures, piqûres	Annuel	EPI	Aide des services spécialisés (pompiers, gardes forestiers, ...)		Priorité 4	
UT 2 : Police Municipale	Port de charges lourdes (EPI)	Manutention manuelle	41 Risque lié à la manutention manuelle	Douleurs dorso-lombaires, blessures, affections chroniques	Quotidien				Priorité 3	
UT 2 : Police Municipale	Travail sur ordinateur	Travail sur écran	44 Risque lié au travail sur écran	Troubles musculo squelettiques, fatigue visuelle, stress	Quotidien		Alternance des tâches	Ecrans dernière génération	Priorité 3	
UT 2 : Police Municipale	Un seul agent	Travail isolé	46 Risque lié au travail isolé	Secours tardifs	Quotidien			DATI	Priorité 1	Recruter un agent et travailler en binôme.
UT 2 : Police Municipale	Manifestations publiques	Horaires particuliers (soirées, week-ends)	47 Risque lié aux horaires de travail	Fatigue, isolement	Mensuel		Récupération du temps de travail		Priorité 3	Le recrutement d'un agent pourrait faciliter les jours de repos.
UT 2 : Police Municipale	Variation de l'intensité des journées	Charge et rythme de travail	49 Risque lié à la charge de travail	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Hebdomadaire		Récupération du temps de travail		Priorité 2	Le recrutement d'un agent pourrait faciliter la répartition de la charge de travail.

UT 2 : Police Municipale	Lien avec son supérieur hiérarchique	Satisfaction et reconnaissance	51 Risque lié au management	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Hebdomadaire	Bon relationnel			Priorité 3	
UT 2 : Police Municipale	Utilisation d'un véhicule de service	Déplacement routier externe	53 Risque routier	Atteintes physiques (blessures, fractures, décès) et psychologiques	Hebdomadaire	Personnel formé à la sécurité routière		Véhicule entretenu	Priorité 3	
UT 3 : Bibliothèque	Ambiance hygiénique générale	Aération & hygiène des locaux	1 Risque lié à la ventilation/hygiène des locaux	Gêne, infection, irritation des voies respiratoires	Quotidien		Société sous-traitances pour l'entretien des sols	Ventilation, aération, fenêtres	Priorité 3	
UT 3 : Bibliothèque	Variation de températures hiver/été	Ambiance thermique (température)	2 Risque lié à la température ambiante	Inconfort, malaise, fatigue, brûlure, hypothermie, engelure	Hebdomadaire			Chauffage, Climatisation	Priorité 2	
UT 3 : Bibliothèque	Proximité des collaborateurs et discussions avec des habitants	Bruit	3 Risque lié au bruit	Fatigue auditive, gêne, atteinte à l'acuité auditive, lésions	Quotidien		Les bureaux qui accueillent des administrés ont la possibilité de fermer la porte, excepté l'accueil au RDC		Priorité 2	Dans le cas où le bruit est estimé insupportable par les agents, isoler les postes de travail ou placer des matériaux absorbants phoniques.
UT 3 : Bibliothèque	Lampadaires, spots, soleil	Eclairage	4 Risque lié à l'éclairage	Fatigue visuelle, diminution acuité visuelle	Quotidien			Volets, LED	Priorité 2	
UT 3 : Bibliothèque	Proximité des collaborateurs	Open space, bureaux partagés	6 Risque lié au regroupement des postes de travail	Bruit, Fatigue	Quotidien		Affichage concernant l'ambiance sonore		Priorité 2	
UT 3 : Bibliothèque	Escalier, sol glissant, ...	Encombrement	7 Risque de chute de plain-pied	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures	Quotidien		Consignes de rangement, bon sens	Rambarde sur escalier	Priorité 3	Afficher la consigne de tenir la rambarde dans l'escalier. Remplacer la marche cassé.
UT 3 : Bibliothèque	Manipulation d'objets sous-tension	Installations électriques	14 Risque électrique	Electrisation - Electrocutation	Mensuel		Les agents sont seulement autorisés à brancher et débrancher une prise.	Les travaux nécessitant des habilitations sont sous-traités.	Priorité 3	Sécuriser les prises au rdc zone centrale
UT 3 : Bibliothèque	Interactions humaines	Agents biologiques	26 Risque biologique	Infection, contamination biologique (Légionelle, COVID19,...)	Quotidien	Gestes barrières en cas de maladie	Consignes en cas de pandémie	Barrières entre les agents et les administrés en cas de maladie	Priorité 3	
UT 3 : Bibliothèque	Stockage de produits chimiques	Produits chimiques	28 Risque chimique	Irritation oculaire/cutanée/respiratoire, intoxication,	Quotidien				Priorité 2	Réserver un local à la société de ménage.

				brûlure						
UT 3 : Bibliothèque	Contact avec le public	Contact avec personnes agressives	38 Risque d'agression	Atteinte à l'intégrité physique, choc émotionnel, stress	Mensuel		Un agent n'est jamais seul		Priorité 2	Intégrer la gestion des conflits au programme des formations.
UT 3 : Bibliothèque	Intervention des sous-traitants	Coactivité avec entreprises extérieures	39 Risque lié à la coactivité	Cumul et/ou interférence des risques liés aux activités, aux installations et aux matériels propres	Mensuel		Chaque intervention est organisée à l'avance		Priorité 2	Demander au CDG une trame de Plan de Prévention et l'appliquer.
UT 3 : Bibliothèque	Nuisibles	Contact avec animaux, insectes...	40 Risque lié aux animaux	Morsures, piqûres	Annuel			Société sous-traitante	Priorité 2	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.
UT 3 : Bibliothèque	Port de charges lourdes	Manutention manuelle	41 Risque lié à la manutention manuelle	Douleurs dorso-lombaires, blessures, affections chroniques	Mensuel		Les poids chargés ne dépassent jamais les limites autorisées dans le code du travail.		Priorité 2	
UT 3 : Bibliothèque	Téléphone, souris, clavier	Gestes répétitifs	42 Risque lié aux gestes répétitifs	Troubles musculo squelettiques, lésions chroniques	Quotidien		Alternance des tâches		Priorité 2	Sonder les équipes à la dotation de kit main libre.
UT 3 : Bibliothèque	Journées de bureau	Travail sur écran	44 Risque lié au travail sur écran	Troubles musculo squelettiques, fatigue visuelle, stress	Quotidien		Alternance des tâches	Ecrans dernière génération	Priorité 3	
UT 3 : Bibliothèque	Equipements de travail (siège, bureau, matériel, ...)	Ergonomie poste travail	45 Risque lié à l'ergonomie du poste de travail	Douleurs, gêne, TMS	Quotidien			Matériel ergonomique	Priorité 2	
UT 3 : Bibliothèque	Surcharge de travail, alternance du rythme	Charge et rythme de travail	49 Risque lié à la charge de travail	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Hebdomadaire				Priorité 2	Analyser les RPS. Eviter le travail isolé.
UT 3 : Bibliothèque	Tension managériale	Satisfaction et reconnaissance	51 Risque lié au management	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Annuel	Reconnaissance			Priorité 2	Analyser les RPS.
UT 3 : Bibliothèque	Déclaration d'un incendie	Substances inflammables, comburantes, carburantes, explosives	36 Risque incendie	Brûlure, chute, asphyxie	Annuel			Extincteurs vérifiés adaptés au risque à combattre	Priorité 2	Effectuer un exercice d'évacuation tous les 6 mois, contrôler l'alarme incendie, laisser accessible les extincteurs

UT 4 : Cuisines	Ambiance hygiénique générale	Aération & hygiène des locaux	1 Risque lié à la ventilation/hygiène des locaux	Gêne, infection, irritation des voies respiratoires	Quotidien		Lavage des sols plusieurs fois par jour	Ventilation, aération, fenêtres	Priorité 4	
UT 4 : Cuisines	Variation de températures hiver/été	Ambiance thermique (température)	2 Risque lié à la température ambiante	Inconfort, malaise, fatigue, brûlure, hypothermie, engelure	Hebdomadaire	Vêtements chauds		Chauffage, ventilateurs	Priorité 4	
UT 4 : Cuisines	Bruit des machines et des enfants	Bruit	3 Risque lié au bruit	Fatigue auditive, gêne, atteinte à l'acuité auditive, lésions	Quotidien				Priorité 1	Réaliser une étude acoustique pour mesurer l'exposition au bruit des salariés. Mettre en place des panneaux acoustiques.
UT 4 : Cuisines	Lumières de la cuisine	Eclairage	4 Risque lié à l'éclairage	Fatigue visuelle, diminution acuité visuelle	Quotidien			LED	Priorité 3	
UT 4 : Cuisines	Sol mouillé	Sol glissant (déversement accidentel, sol glissant dans les locaux, ...)	7 Risque de chute de plain-pied (locaux)	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures	Quotidien	Chaussures anti-dérapantes	Nettoyage		Priorité 1	Equiper le sol d'un revêtement anti-dérapant.
UT 4 : Cuisines	Matériel stocké au-dessus des armoires	Stockage d'objets en hauteur	10 Risque de chute d'objets	Dommages corporels de différentes natures	Quotidien				Priorité 2	Libérer les dessus d'armoires et trouver une autre place pour les rangements.
UT 4 : Cuisines	Equipements de travail sous tension	Installations électriques	14 Risque électrique	Electrisation - Electrocutation	Annuel	Agents non autorisés à toucher les connexions		Réseaux électriques vérifiés	Priorité 4	
UT 4 : Cuisines	Equipements de travail manuel (couteaux, ciseaux, ...)	Éléments coupants, piquants	16 Risque lié aux outils manuels	Coupure, sectionnement, piqûre	Quotidien	Gants			Priorité 2	
UT 4 : Cuisines	Machines à action accompagnée	Éléments en mouvement	17 Risque lié aux machines mécaniques	Entraînement, coincement, chocs, heurts, brûlure mécanique	Quotidien			Carter de protection	Priorité 2	
UT 4 : Cuisines	Equipements chauds (four)	Température équipements	19 Risque brûlure (Chaud froid)	Brûlure	Quotidien	Gants dédiés			Priorité 3	
UT 4 : Cuisines	Contact humain et bactériologique dans les aliments	Agents biologiques	26 Risque biologique	Infection, contamination biologique (Légionelle, COVID19,...)	Mensuel	Formation HACCP			Priorité 4	

UT 4 : Cuisines	Nettoyage des cuisines	Produits chimiques	28 Risque chimique	Irritation oculaire/cutanée/respiration, intoxication, brûlure	Quotidien	EPI			Priorité 3	Stocker les produits dans des bacs à l'abris des enfants.
UT 4 : Cuisines		Substances inflammables, comburantes, carburantes, explosives	36 Risque incendie	Asphyxie, intoxication, brûlures, effondrement de structure	Annuel	Formation manipulation extincteur		Extincteurs vérifiés adaptés au risque à combattre	Priorité 4	
UT 4 : Cuisines	Enfant en colère	Contact avec personnes agressives	38 Risque d'agression	Atteinte à l'intégrité physique, choc émotionnel, stress	Mensuel				Priorité 3	Formation gestion de conflit.
UT 4 : Cuisines	Présence de nuisibles	Contact avec animaux, insectes...	40 Risque lié aux animaux	Morsures, piqûres	Annuel			Société sous-traitante	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.
UT 4 : Cuisines	Port de charges lourdes	Manutention manuelle	41 Risque lié à la manutention manuelle	Douleurs dorso-lombaires, blessures, affections chroniques	Quotidien	Formation Gestes & Postures			Priorité 2	Equiper les cuisines de chariots roulants de petit format.
UT 4 : Cuisines		Gestes répétitifs	42 Risque lié aux gestes répétitifs	Troubles musculo squelettiques, lésions chroniques	Quotidien	Formation Gestes & Postures	Alternance des tâches		Priorité 3	
UT 4 : Cuisines	Poste debout	Postures	43 Risque lié aux postures contraignantes	Troubles musculo squelettiques, inconfort, fatigue, réduction durable des performances et des capacités fonctionnelles	Quotidien		Alternance des tâches		Priorité 2	S'équiper de siège demi-debout pour les postes en position debout prolongée.
UT 4 : Cuisines	Intensité avant le service	Charge et rythme de travail	49 Risque lié à la charge de travail	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Quotidien		Equipes formées		Priorité 2	
UT 4 : Cuisines	Relation avec les supérieurs	Ambiance de travail, relationnel	51 Risque lié au management	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Quotidien				Priorité 2	Inclure la reconnaissance verbale dans les habitudes managériales.
UT 4 : Cuisines	Livraison des paniers repas	Déplacement routier externe	53 Risque routier	Atteintes physiques (blessures, fractures, décès) et psychologiques	Quotidien	Personnel formé à la sécurité routière		Véhicule entretenu	Priorité 3	Faire remonter toute anomalie sur le véhicule. Réparer le véhicule avant de la réutiliser.
UT 5 : ATSEM	Ambiance hygiénique générale	Aération & hygiène des locaux	1 Risque lié à la ventilation/hygiène des locaux	Gêne, infection, irritation des voies respiratoires	Quotidien		Lavage des sols plusieurs fois par jour	Ventilation, aération, fenêtres	Priorité 4	

UT 5 : ATSEM	Variation de températures hiver/été	Ambiance thermique (température)	2 Risque lié à la température ambiante	Inconfort, malaise, fatigue, brûlure, hypothermie, engelure	Hebdomadaire	Vêtements chauds		Chauffage, ventilateurs	Priorité 4	
UT 5 : ATSEM	Ambiance sonore à la limite du supportable	Bruit	3 Risque lié au bruit	Fatigue auditive, gêne, atteinte à l'acuité auditive, lésions	Quotidien				Priorité 1	Réaliser une étude acoustique pour mesurer l'exposition au bruit des salariés. Mettre en place des panneaux acoustiques dans la cantine et les salles de classe.
UT 5 : ATSEM	Lumières cantine + salles de classe	Eclairage	4 Risque lié à l'éclairage	Fatigue visuelle, diminution acuité visuelle	Quotidien			LED	Priorité 3	
UT 5 : ATSEM	Chaises mal rangées, désordre, ...	Encombrement	7 Risque de chute de plain-pied	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures	Quotidien		Consignes de rangement		Priorité 2	
UT 5 : ATSEM	Matériel stocké au-dessus des armoires	Stockage d'objets en hauteur	10 Risque de chute d'objets	Dommages corporels de différentes natures	Quotidien				Priorité 2	Libérer les dessus d'armoires et trouver une autre place pour les rangements.
UT 5 : ATSEM	Ciseaux, couteaux, agrafeuses, ...	Éléments coupants, piquants	16 Risque lié aux outils manuels	Coupure, sectionnement, piqure	Quotidien			Matériel destiné aux enfants (bout rond)	Priorité 3	
UT 5 : ATSEM	Service à la cantine	Température équipements	19 Risque brûlure (Chaud froid)	Brûlure	Mensuel	Gants anti-brûlures	Les ATSEM ne touchent pas les plats sortant des fours.		Priorité 4	
UT 5 : ATSEM	Contact humain et bactériologique dans les aliments	Agents biologiques	26 Risque biologique	Infection, contamination biologique (Légionelle, COVID19,...)	Mensuel	Formation HACCP			Priorité 4	
UT 5 : ATSEM	Nettoyage des cuisines	Produits chimiques	28 Risque chimique	Irritation oculaire/cutanée/respiratoire, intoxication, brûlure	Quotidien	EPI			Priorité 3	Stocker les produits dans des bacs à l'abris des enfants.
UT 5 : ATSEM		Substances inflammables, comburantes, carburantes, explosives	36 Risque incendie	Asphyxie, intoxication, brûlures, effondrement de structure	Annuel	Formation manipulation extincteur		Extincteurs vérifiés adaptés au risque à combattre	Priorité 4	
UT 5 : ATSEM	Enfant en colère, parent d'élève	Contact avec personnes agressives	38 Risque d'agression	Atteinte à l'intégrité physique, choc émotionnel, stress	Mensuel				Priorité 3	Formation gestion de conflit.

UT 5 : ATSEM	Présence de nuisibles	Contact avec animaux, insectes...	40 Risque lié aux animaux	Morsures, piqûres	Annuel			Société sous-traitante	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.
UT 5 : ATSEM	Port de charge	Manutention manuelle	41 Risque lié à la manutention manuelle	Douleurs dorso-lombaires, blessures, affections chroniques	Quotidien	Formation Gestes & Postures			Priorité 3	
UT 5 : ATSEM	Service à la cantine	Gestes répétitifs	42 Risque lié aux gestes répétitifs	Troubles musculo squelettiques, lésions chroniques	Quotidien		Alternance des tâches		Priorité 3	
UT 5 : ATSEM	Tables et chaises non adaptées à la taille adulte	Postures	43 Risque lié aux postures contraignantes	Troubles musculo squelettiques, inconfort, fatigue, réduction durable des performances et des capacités fonctionnelles	Quotidien				Priorité 1	Accompagner les ATSEM sur les réels besoins d'équipements qui pourraient limiter les postures contraignantes.
UT 5 : ATSEM	Manque de considération	Satisfaction et reconnaissance	51 Risque lié au management	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Quotidien		Soutien de Karim		Priorité 2	Initier la démarche de reconnaissance par les postes de directions.
UT 6 : Entretien	Ambiance hygiénique générale	Aération & hygiène des locaux	1 Risque lié à la ventilation/hygiène des locaux	Gêne, infection, irritation des voies respiratoires	Quotidien		Lavage des sols plusieurs fois par jour	Ventilation, aération, fenêtres	Priorité 4	
UT 6 : Entretien	Variation de températures hiver/été	Ambiance thermique (température)	2 Risque lié à la température ambiante	Inconfort, malaise, fatigue, brûlure, hypothermie, engelure	Hebdomadaire	Vêtements chauds		Chauffage, ventilateurs	Priorité 4	
UT 6 : Entretien	Lumières cantine + salles de classe	Eclairage	4 Risque lié à l'éclairage	Fatigue visuelle, diminution acuité visuelle	Quotidien			LED	Priorité 3	
UT 6 : Entretien	Chaises mal rangées, désordre, ...	Encombrement	7 Risque de chute de plain-pied	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures	Quotidien		Consignes de rangement		Priorité 1	Signaliser les zones à sol glissant.
UT 6 : Entretien	Matériel stocké au-dessus des armoires	Stockage d'objets en hauteur	10 Risque de chute d'objets	Dommages corporels de différentes natures	Quotidien				Priorité 2	Libérer les dessus d'armoires et trouver une autre place pour les rangements.
UT 6 : Entretien	Ménage de mobilier sous tension	Installations électriques	14 Risque électrique	Electrisation - Electrocutation	Quotidien	Personnel sensibilisé	Le personnel ne touche pas aux connexions électriques.		Priorité 2	

UT 6 : Entretien	Nettoyage de zone sale	Agents biologiques	26 Risque biologique	Infection, contamination biologique (Légionelle, COVID19,...)	Mensuel	EPI	Consignes particulières lors de pandémies		Priorité 4	
UT 6 : Entretien	Produits d'entretien	Produits chimiques	28 Risque chimique	Irritation oculaire/cutanée/respiratoire, intoxication, brûlure	Quotidien	EPI			Priorité 3	Stocker les produits dans des bacs à l'abri des enfants.
UT 6 : Entretien		Substances inflammables, comburantes, carburantes, explosives	36 Risque incendie	Asphyxie, intoxication, brûlures, effondrement de structure	Annuel	Formation manipulation extincteur		Extincteurs vérifiés adaptés au risque à combattre	Priorité 4	
UT 6 : Entretien	Présence de nuisibles	Contact avec animaux, insectes...	40 Risque lié aux animaux	Morsures, piqûres	Annuel			Société sous-traitante	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.
UT 6 : Entretien	Manipulation de balais, brosses, ...	Manutention manuelle	41 Risque lié à la manutention manuelle	Douleurs dorso-lombaires, blessures, affections chroniques	Quotidien	Formation Gestes & Postures		Matériel ergonomique	Priorité 2	
UT 6 : Entretien	Mêmes mouvements pendant leurs activités	Gestes répétitifs	42 Risque lié aux gestes répétitifs	Troubles musculo squelettiques, lésions chroniques	Quotidien		Alternance des tâches		Priorité 2	
UT 6 : Entretien	Postures debout prolongée	Postures	43 Risque lié aux postures contraignantes	Troubles musculo squelettiques, inconfort, fatigue, réduction durable des performances et des capacités fonctionnelles	Quotidien			Matériel ergonomique	Priorité 3	Inclure des temps de pause dans les heures de ménage.
UT 6 : Entretien	Manque de considération	Satisfaction et reconnaissance	51 Risque lié au management	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Quotidien				Priorité 2	Initier la démarche de reconnaissance par les postes de directions.
UT 7 : Office de tourisme	Ambiance hygiénique générale	Aération & hygiène des locaux	1 Risque lié à la ventilation/hygiène des locaux	Gêne, infection, irritation des voies respiratoires	Quotidien		Société sous-traitances pour l'entretien des sols	Ventilation, aération, fenêtres	Priorité 4	
UT 7 : Office de tourisme	Variation de températures hiver/été	Ambiance thermique (température)	2 Risque lié à la température ambiante	Inconfort, malaise, fatigue, brûlure, hypothermie, engelure	Hebdomadaire	Vêtements chauds		Chauffage, ventilateurs	Priorité 3	

UT 7 : Office de tourisme	Lampadaires, spots, peu de lumière du jour	Eclairage	4 Risque lié à l'éclairage	Fatigue visuelle, diminution acuité visuelle	Quotidien			LED	Priorité 4	
UT 7 : Office de tourisme	Escalier, sol glissant, ...	Encombrement	7 Risque de chute de plain pied	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures	Quotidien		Consignes de rangement, bon sens	Rambarde sur escalier	Priorité 3	
UT 7 : Office de tourisme	Des objets sont rangés à des hauteurs supérieures à 2 m sans protection	Stockage d'objets en hauteur	10 Risque de chute d'objets	Dommages corporels de différentes natures	Quotidien				Priorité 1	Retirer tous les objets rangés au dessus des étagères.
UT 7 : Office de tourisme	Mezzanine	Travail en hauteur	11 Risque de chute de hauteur	Chute de hauteur	Quotidien			Gardes corps	Priorité 2	
UT 7 : Office de tourisme	Manipulation d'objets sous-tension	Installations électriques	14 Risque électrique	Electrisation - Electrocutation	Mensuel		Les agents sont seulement autorisés à brancher et débrancher une prise.	Les travaux nécessitant des habilitations sont sous-traités.	Priorité 3	
UT 7 : Office de tourisme	Interactions humaines	Agents biologiques	26 Risque biologique	Infection, contamination biologique (Légionelle, COVID19,...)	Quotidien	Gestes barrières en cas de maladie	Consignes en cas de pandémie	Barrières entre les agents et les administrés en cas de maladie	Priorité 3	
UT 7 : Office de tourisme	Stockage de produits chimiques	Produits chimiques	28 Risque chimique	Irritation oculaire/cutanée/respiratoire, intoxication, brûlure	Quotidien				Priorité 2	Retirer les produits chimiques des zones publiques. Réserver un local à la société de ménage.
UT 7 : Office de tourisme	Combustibles solides, produits chimiques	Substances inflammables, combustibles, explosifs	36 Risque incendie	Asphyxie, intoxication, brûlures, effondrement de structure	Annuel	Plan de formation : manipulation extincteurs		Extincteurs adaptés au risque à combattre	Priorité 3	Organiser un exercice d'évacuation tous les 6 mois.
UT 7 : Office de tourisme	Contact avec le public	Contact avec personnes agressives	38 Risque d'agression	Atteinte à l'intégrité physique, choc émotionnel, stress	Mensuel		Un agent n'est jamais seul		Priorité 3	Intégrer la gestion des conflits au programme des formations.
UT 7 : Office de tourisme	Intervention des sous-traitants	Coactivité avec entreprises extérieures	39 Risque lié à la coactivité	Cumul et/ou interférence des risques liés aux activités, aux installations et aux matériels propres	Mensuel		Chaque intervention est organisée à l'avance		Priorité 2	Demander au CDG une trame de Plan de Prévention et l'appliquer.
UT 7 : Office de tourisme	Nuisibles	Contact avec animaux, insectes...	40 Risque lié aux animaux	Morsures, piqûres	Annuel			Société sous-traitante	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.

UT 7 : Office de tourisme	Port de charges lourdes	Manutention manuelle	41 Risque lié à la manutention manuelle	Douleurs dorso-lombaires, blessures, affections chroniques	Mensuel		Les poids chargés ne dépassent jamais les limites autorisées dans le code du travail.		Priorité 4	
UT 7 : Office de tourisme	Téléphone, souris, clavier	Gestes répétitifs	42 Risque lié aux gestes répétitifs	Troubles musculo squelettiques, lésions chroniques	Quotidien		Alternance des tâches		Priorité 2	Sonder les équipes à la dotation de kit main libre.
UT 7 : Office de tourisme	Journées de bureau	Travail sur écran	44 Risque lié au travail sur écran	Troubles musculo squelettiques, fatigue visuelle, stress	Quotidien		Alternance des tâches	Ecrans dernière génération	Priorité 3	
UT 7 : Office de tourisme	Equipements de travail (siège, bureau, matériel, ...)	Ergonomie poste travail	45 Risque lié à l'ergonomie du poste de travail	Douleurs, gêne, TMS	Quotidien			Matériel ergonomique	Priorité 3	
UT 7 : Office de tourisme	1 seul agent à l'office du tourisme	Travail isolé	46 Risque lié au travail isolé	Secours tardifs	Hebdomadaire				Priorité 1	Mettre en place un système de surveillance (DATI, système homme mort, ...)
UT 7 : Office de tourisme	Surcharge de travail, alternance du rythme	Charge et rythme de travail	49 Risque lié à la charge de travail	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Hebdomadaire				Priorité 2	Analyser les RPS.
UT 7 : Office de tourisme	Tension managériale	Satisfaction et reconnaissance	51 Risque lié au management	Stress, fatigue nerveuse, troubles (physiologiques, cognitifs, émotionnels, comportementaux)	Annuel	Reconnaissance			Priorité 4	Analyser les RPS.
UT 8 : Services Techniques	Hygiène à l'intérieur des bâtiments	Aération & hygiène des locaux	1 Risque lié à la ventilation/hygiène des locaux	Gêne, infection, irritation des voies respiratoires	Quotidien		Lavage des sols plusieurs fois par jour	Entretien périodique	Priorité 4	
UT 8 : Services Techniques	Températures extrêmes en été et en hiver	Ambiance thermique (température)	2 Risque lié à la température ambiante	Inconfort, malaise, fatigue, brûlure, hypothermie, engelure	Mensuel	Vêtements adaptés à toutes les saisons, casquettes	Eau à disposition		Priorité 3	Ajuster les horaires des travaux en extérieur.
UT 8 : Services Techniques	Bruit des machines, camions, extérieur	Bruit	3 Risque lié au bruit	Fatigue auditive, gêne, atteinte à l'acuité auditive, lésions	Quotidien	EPI			Priorité 2	Insonoriser les machines.
UT 8 : Services Techniques	Déplacements sur des surfaces dénivelées, sols glissants, ...	Dénivellation (trottoirs, marches isolées, escaliers, sol accidenté)	7 Risque de chute de plain-pied	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures	Quotidien	Chaussures de sécurité	Consignes de rangement		Priorité 2	Prudence dans les déplacements extérieurs

UT 8 : Services Techniques	Objets en hauteur	Stockage d'objets en hauteur	10 Risque de chute d'objets	Dommages corporels de différentes natures	Quotidien				Priorité 2	Libérer les dessus d'armoires et trouver une autre place pour les rangements.
UT 8 : Services Techniques	Travail en hauteur	Travail en hauteur	11 Risque de chute de hauteur	Chute de hauteur	Annuel	EPI / EPC Formation travail en hauteur	Droit de retrait mis en avant	EPC vérifiés	Priorité 4	
UT 8 : Services Techniques	Travail à proximité de cours d'eau	Proximité de bassin d'eau	13 Risque de noyade	Noyade	Annuel				Priorité 2	Prévoir des gilets de sauvetage lorsque le cours d'eau est dans son lit majeur.
UT 8 : Services Techniques	Travail sous tension	Installations électriques	14 Risque électrique	Electrisation - Electrocutation	Annuel	Formations	Sous-traitances		Priorité 4	
UT 8 : Services Techniques	Utilisation d'outils manuels (cisaille, sécateurs, ...)	Éléments coupants, piquants	16 Risque lié aux outils manuels	Coupure, sectionnement, piquûre	Quotidien	EPI adéquats			Priorité 2	
UT 8 : Services Techniques	Disqueuse, meuleuse, ...	Éléments en mouvement	17 Risque lié aux machines mécaniques	Entraînement, coincement, chocs, heurts, brûlure mécanique	Hebdomadaire	EPI adéquats	Entretien régulier	Machines CE	Priorité 3	
UT 8 : Services Techniques	Contact avec le public	Agents biologiques	26 Risque biologique	Infection, contamination biologique (Légionelle, COVID19,...)	Quotidien				Priorité 3	
UT 8 : Services Techniques	Stockage et utilisation de produits chimiques	Produits chimiques	28 Risque chimique	Irritation oculaire/cutanée/respiratoire, intoxication, brûlure	Hebdomadaire	EPI adéquats			Priorité 3	Faire une analyse du risque chimique.
UT 8 : Services Techniques	Soudure à l'arc	Gaz	29 Risque lié aux gaz	Anoxie, asphyxie, intoxication, explosion	Hebdomadaire		Stockage des bouteilles conforme		Priorité 3	
UT 8 : Services Techniques	Fumées des soudures	Emissions de poussières, particules (bois, métal...)	30 Risque lié aux poussières et particules	Irritation cutanée/oculaire/des voies respiratoires	Hebdomadaire	EPI			Priorité 2	Mesurer l'efficacité des EPI.
UT 8 : Services Techniques	Stockage de combustibles et produits inflammables	Substances inflammables, comburantes, carburantes, explosives	36 Risque incendie	Asphyxie, intoxication, brûlures, effondrement de structure	Annuel			Extincteurs vérifiés adaptés au risque à combattre	Priorité 4	
UT 8 : Services Techniques	Stockage de bouteille de gaz, produits inflammables	Substances explosibles	37 Risque explosion	Surpression (rupture de tympan, lésions poumons/oreilles), Atteintes physiques (blessures, fractures, décès) - Risque ATEX	Annuel				Priorité 3	Faire le DRPCE.

UT 8 : Services Techniques	Présence de nuisibles	Contact avec animaux, insectes...	40 Risque lié aux animaux	Morsures, piqûres	Annuel				Priorité 4	Rédiger une note de service sur le comportement à tenir face à un animal (cheval, sanglier, chien, ...)
UT 8 : Services Techniques	Port de charge lourde (machines, objets, ...)	Manutention manuelle	41 Risque lié à la manutention manuelle	Douleurs dorso-lombaires, blessures, affections chroniques	Quotidien		Alternance des tâches Durée limitée		Priorité 2	
UT 8 : Services Techniques	Postures debout prolongée	Postures	43 Risque lié aux postures contraignantes	Troubles musculo squelettiques, inconfort, fatigue, réduction durable des performances et des capacités fonctionnelles	Quotidien		Alternance des tâches, des postes		Priorité 3	
UT 8 : Services Techniques	Utilisation de véhicules de service	Déplacement routier externe	53 Risque routier	Atteintes physiques (blessures, fractures, décès) et psychologiques	Quotidien	Conducteur formé aux risques routiers	Signalisation des engins		Priorité 3	
UT 9 : Coordination école	Activité avec les enfants en intérieur	Aération & hygiène des locaux	1 Risque lié à la ventilation/hygiène des locaux	Gêne, infection, irritation des voies respiratoires	Quotidien		Lavage des sols plusieurs fois par jour	Ventilation, aération, fenêtres	Priorité 4	
UT 9 : Coordination école	Activité avec les enfants en extérieur	Ambiance thermique (température)	2 Risque lié à la température ambiante	Inconfort, malaise, fatigue, brûlure, hypothermie, engelure	Hebdomadaire	Vêtements chauds		Chauffage, ventilateurs	Priorité 4	
UT 9 : Coordination école	Bruit des enfants	Bruit	3 Risque lié au bruit	Fatigue auditive, gêne, atteinte à l'acuité auditive, lésions	Quotidien		Exercices calmes		Priorité 2	
UT 9 : Coordination école	Activité avec les enfants en intérieur	Eclairage	4 Risque lié à l'éclairage	Fatigue visuelle, diminution acuité visuelle	Quotidien			LED	Priorité 3	
UT 9 : Coordination école	Chaises mal rangées, obstacle, désordre, ...	Encombrement	7 Risque de chute de plain-pied (locaux)	Douleurs, lumbago, entorses, contusions, plaies, fractures	Quotidien		Consignes de rangement		Priorité 2	
UT 9 : Coordination école	Interactions humaines	Agents biologiques	26 Risque biologique	Infection, contamination biologique (Légionelle, COVID19,...)	Mensuel		Consignes particulières lors de pandémies		Priorité 4	
UT 9 : Coordination école		Substances inflammables, comburantes, carburantes, explosives	36 Risque incendie	Asphyxie, intoxication, brûlures, effondrement de structure	Annuel			Extincteurs vérifiés adaptés au risque à combattre	Priorité 4	

UT 9 : Coordination école	Enfant en colère	Contact avec personnes agressives	38 Risque d'agression	Atteinte à l'intégrité physique, choc émotionnel, stress	Annuel				Priorité 4	Formation gestion de conflit.
UT 9 : Coordination école	Présence de nuisibles	Contact avec animaux, insectes...	40 Risque lié aux animaux	Morsures, piqûres	Annuel			Société sous- traitante	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.

GRILLE D'ACTIONS

Unité Travail	Niveau priorité	Propositions actions	Responsable de l'action	Conditions d'exécution / Observations	Budget estimé (Investissement Fonctionnement)	Ressources à mobiliser (interne/externe)	Date prévisionnelle de réalisation	Etat d'avancement de l'action	Date de réalisation	Budget dépensé (Invest / Fonct)	Commentaires
UT 1 : Administration	Priorité 4										
UT 1 : Administration	Priorité 3	Equiper les bureaux de ventilateurs adaptés aux volumes des pièces.									
UT 1 : Administration	Priorité 2	Dans le cas où le bruit est estimé insupportable par les agents, isoler les postes de travail ou placer des matériaux absorbants phoniques.									
UT 1 : Administration	Priorité 4										
UT 1 : Administration	Priorité 3	Cloisonner les postes de travail (<u>mesure à valider par les agents</u>).									
UT 1 : Administration	Priorité 2	Afficher la consigne de tenir la rambarde dans l'escalier.									
UT 1 : Administration	Priorité 1	Retirer tous les objets rangés au-dessus des étagères.									
UT 1 : Administration	Priorité 3										
UT 1 : Administration	Priorité 3										

UT 1 : Administration	Priorité 2	Retirer les produits chimiques des zones publiques. Réserver un local à la société de ménage.									
UT 1 : Administration	Priorité 3	Organiser un exercice d'évacuation tous les 6 mois.									
UT 1 : Administration	Priorité 3	Curer le local de la cuve, installer un système d'évacuation des vapeurs de GNR (cancérogène).									
UT 1 : Administration	Priorité 3	Intégrer la gestion des conflits au programme des formations.									
UT 1 : Administration	Priorité 2	Demander au CDG une trame de Plan de Prévention et l'appliquer.									
UT 1 : Administration	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.									
UT 1 : Administration	Priorité 4	Analyser les RPS									
UT 1 : Administration	Priorité 2	Sonder les équipes à la dotation de kit main libre.									
UT 1 : Administration	Priorité 3										
UT 1 : Administration	Priorité 3										
UT 1 : Administration	Priorité 2	Analyser les RPS.									

UT 1 : Administration	Priorité 4	Analyser les RPS.									
UT 2 : Police Municipale	Priorité 3	Augmenter la fréquence de passage									
UT 2 : Police Municipale	Priorité 4										
UT 2 : Police Municipale	Priorité 3										
UT 2 : Police Municipale	Priorité 4										
UT 2 : Police Municipale	Priorité 1	Mettre en place un vestiaire privatif fermé pour protéger l'intimité de l'agent. Mesure à faire avant l'arrivée d'un second agent.									
UT 2 : Police Municipale	Priorité 3										
UT 2 : Police Municipale	Priorité 2	Libérer les dessus d'armoires et trouver une autre place pour les rangements.									
UT 2 : Police Municipale	Priorité 2										
UT 2 : Police Municipale	Priorité 3										
UT 2 : Police Municipale	Priorité 3										
UT 2 : Police Municipale	Priorité 4	Organiser un exercice d'évacuation tous les 6 mois.									

UT 2 : Police Municipale	Priorité 2	Recruter un agent supplémentaire pour confronter en binôme les problématiques d'agressions.									
UT 2 : Police Municipale	Priorité 4										
UT 2 : Police Municipale	Priorité 3										
UT 2 : Police Municipale	Priorité 3										
UT 2 : Police Municipale	Priorité 1	Recruter un agent et travailler en binôme.									
UT 2 : Police Municipale	Priorité 3	Le recrutement d'un agent pourrait faciliter les jours de repos.									
UT 2 : Police Municipale	Priorité 2	Le recrutement d'un agent pourrait faciliter la répartition de la charge de travail.									
UT 2 : Police Municipale	Priorité 3										
UT 2 : Police Municipale	Priorité 3										
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 3										
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2										
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2	Dans le cas où le bruit est estimé insupportable par les agents, isoler les postes de travail ou placer des matériaux absorbants phoniques.									

UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2										
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2										
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 3	Afficher la consigne de tenir la rambarde dans l'escalier. Remplacer la marche cassé.									
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 3	Sécuriser les prises au rdc zone centrale									
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 3										
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2	Réserver un local à la société de ménage.									
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2	Intégrer la gestion des conflits au programme des formations.									
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2	Demander au CDG une trame de Plan de Prévention et l'appliquer.									
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.									
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2										
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2	Sonder les équipes à la dotation de kit main libre.									
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 3										

UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2										
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2	Analyser les RPS. Eviter le travail isolé.									
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2	Analyser les RPS.									
UT 3 : Bibliothèque	Priorité 2	Effectuer un exercice d'évacuation tous les 6 mois, contrôler l'alarme incendie, laisser accessible les extincteurs									
UT 4 : Cuisines	Priorité 4										
UT 4 : Cuisines	Priorité 4										
UT 4 : Cuisines	Priorité 1	Réaliser une étude acoustique pour mesurer l'exposition au bruit des salariés. Mettre en place des panneaux acoustiques.									
UT 4 : Cuisines	Priorité 3										
UT 4 : Cuisines	Priorité 1	Equiper le sol d'un revêtement anti-dérapant.									
UT 4 : Cuisines	Priorité 2	Libérer les dessus d'armoires et trouver une autre place pour les rangements.									
UT 4 : Cuisines	Priorité 4										

UT 4 : Cuisines	Priorité 2										
UT 4 : Cuisines	Priorité 2										
UT 4 : Cuisines	Priorité 3										
UT 4 : Cuisines	Priorité 4										
UT 4 : Cuisines	Priorité 3	Stocker les produits dans des bacs à l'abri des enfants.									
UT 4 : Cuisines	Priorité 4										
UT 4 : Cuisines	Priorité 3	Formation gestion de conflit.									
UT 4 : Cuisines	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.									
UT 4 : Cuisines	Priorité 2	Equiper les cuisines de chariots roulants de petit format.									
UT 4 : Cuisines	Priorité 3										
UT 4 : Cuisines	Priorité 2	S'équiper de siège demi-debout pour les postes en position debout prolongée.									

UT 4 : Cuisines	Priorité 2										
UT 4 : Cuisines	Priorité 2	Inclure la reconnaissance verbale dans les habitudes managériales.									
UT 4 : Cuisines	Priorité 3	Faire remonter toute anomalie sur le véhicule. Réparer le véhicule avant de la réutiliser.									
UT 5 : ATSEM	Priorité 4										
UT 5 : ATSEM	Priorité 4										
UT 5 : ATSEM	Priorité 1	Réaliser une étude acoustique pour mesurer l'exposition au bruit des salariés. Mettre en place des panneaux acoustiques dans la cantine et les salles de classe.									
UT 5 : ATSEM	Priorité 3										
UT 5 : ATSEM	Priorité 2										
UT 5 : ATSEM	Priorité 2	Libérer les dessus d'armoires et trouver une autre place pour les rangements.									
UT 5 : ATSEM	Priorité 3										
UT 5 : ATSEM	Priorité 4										

UT 5 : ATSEM	Priorité 4										
UT 5 : ATSEM	Priorité 3	Stocker les produits dans des bacs à l'abris des enfants.									
UT 5 : ATSEM	Priorité 4										
UT 5 : ATSEM	Priorité 3	Formation gestion de conflit.									
UT 5 : ATSEM	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.									
UT 5 : ATSEM	Priorité 3										
UT 5 : ATSEM	Priorité 3										
UT 5 : ATSEM	Priorité 1	Accompagner les ATSEM sur les réels besoins d'équipements qui pourraient limiter les postures contraignantes.									
UT 5 : ATSEM	Priorité 2	Initier la démarche de reconnaissance par les postes de directions.									
UT 6 : Entretien	Priorité 4										
UT 6 : Entretien	Priorité 4										

UT 6 : Entretien	Priorité 3										
UT 6 : Entretien	Priorité 1	Signaliser les zones à sol glissant.									
UT 6 : Entretien	Priorité 2	Libérer les dessus d'armoires et trouver une autre place pour les rangements.									
UT 6 : Entretien	Priorité 2										
UT 6 : Entretien	Priorité 4										
UT 6 : Entretien	Priorité 3	Stocker les produits dans des bacs à l'abris des enfants.									
UT 6 : Entretien	Priorité 4										
UT 6 : Entretien	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.									
UT 6 : Entretien	Priorité 2										
UT 6 : Entretien	Priorité 2										
UT 6 : Entretien	Priorité 3	Inclure des temps de pause dans les heures de ménage.									
UT 6 : Entretien	Priorité 2	Initier la démarche de reconnaissance par les postes de directions.									

UT 7 : Office de tourisme	Priorité 4										
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 3										
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 4										
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 3										
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 1	Retirer tous les objets rangés au dessus des étagères.									
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 2										
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 3										
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 3										
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 2	Retirer les produits chimiques des zones publiques. Réserver un local à la société de ménage.									
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 3	Organiser un exercice d'évacuation tous les 6 mois.									
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 3	Intégrer la gestion des conflits au programme des formations.									
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 2	Demander au CDG une trame de Plan de Prévention et l'appliquer.									

UT 7 : Office de tourisme	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.									
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 4										
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 2	Sonder les équipes à la dotation de kit main libre.									
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 3										
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 3										
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 1	Mettre en place un système de surveillance (DATI, système homme mort, ...)									
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 2	Analyser les RPS.									
UT 7 : Office de tourisme	Priorité 4	Analyser les RPS.									
UT 8 : Services Techniques	Priorité 4										
UT 8 : Services Techniques	Priorité 3	Ajuster les horaires des travaux en extérieur.									
UT 8 : Services Techniques	Priorité 2	Insonoriser les machines.									

UT 8 : Services Techniques	Priorité 2	Prudence dans les déplacements extérieurs									
UT 8 : Services Techniques	Priorité 2	Libérer les dessus d'armoires et trouver une autre place pour les rangements.									
UT 8 : Services Techniques	Priorité 4										
UT 8 : Services Techniques	Priorité 2	Prévoir des gilets de sauvetage lorsque le cours d'eau est dans son lit majeur.									
UT 8 : Services Techniques	Priorité 4										
UT 8 : Services Techniques	Priorité 2										
UT 8 : Services Techniques	Priorité 3										
UT 8 : Services Techniques	Priorité 3										
UT 8 : Services Techniques	Priorité 3	Faire une analyse du risque chimique.									
UT 8 : Services Techniques	Priorité 3										
UT 8 : Services Techniques	Priorité 2	Mesurer l'efficacité des EPI.									
UT 8 : Services Techniques	Priorité 4										

UT 8 : Services Techniques	Priorité 3	Faire le DRPCE.									
UT 8 : Services Techniques	Priorité 4	Rédiger une note de service sur le comportement à tenir face à un animal (cheval, sanglier, chien, ...)									
UT 8 : Services Techniques	Priorité 2										
UT 8 : Services Techniques	Priorité 3										
UT 8 : Services Techniques	Priorité 3										
UT 9 : Coordination école	Priorité 4										
UT 9 : Coordination école	Priorité 4										
UT 9 : Coordination école	Priorité 2										
UT 9 : Coordination école	Priorité 3										
UT 9 : Coordination école	Priorité 2										
UT 9 : Coordination école	Priorité 4										

UT 9 : Coordination école	Priorité 4										
UT 9 : Coordination école	Priorité 4	Formation gestion de conflit.									
UT 9 : Coordination école	Priorité 4	Dans le cas où des nuisibles sont fréquemment présents, il est préférable d'opter pour un contrat de prévention avec la société sous-traitante.									

Le DUERP classe les risques selon leur niveau de criticité, en combinant gravité et probabilité.

- Certaines priorités (1 et 2) ne nécessitent pas toujours de mesures immédiates ou spécifiques. Pour autant, cela ne signifie pas que ces risques sont ignorés. Ils sont suivis dans le temps et pourront faire l'objet d'ajustements si leur criticité augmente ou si de nouvelles opportunités de prévention apparaissent.
- Certaines priorités (3 et 4) apparaissent aujourd'hui sans action détaillée. Cela s'explique par le fait que leur traitement nécessite un temps d'analyse ou de mise en œuvre plus long, voire un arbitrage budgétaire. Ces risques ne sont pas oubliés, mais que plutôt que d'inscrire des mesures incomplètes ou mal définies, la Collectivité a préféré signaler ces priorités en attente, pour qu'elles soient suivies, discutées et enrichies collectivement. Elles feront l'objet d'une mise à jour dès que les actions seront validées.

FICHES DESCRIPTIVES DES UNITES DE TRAVAIL

Les fiches descriptives seront établies selon le modèle ci-après :

Collectivité :	DOCUMENT UNIQUE <i>Evaluation des risques professionnels</i>	FICHE Page 1 /
	Unité de travail – fiche descriptive	Date de création : Date de mise à jour :

UNITE DE TRAVAIL	
Lieu de travail	
Effectifs	
Tâches exécutées	
Matériel utilisé	
Environnement, ambiance de travail	
Qualification des personnes et habilitations	
EPI mis à disposition	
Règles, consignes, procédures	

REÇU EN PREFECTURE

le 28/11/2025

Application agréée E-legalite.com

21_RP-013-211300488-20251127-90_DEL_2025